

dement de Béchevelin dépendait du Dauphiné ou du Lyonnais agita continuellement ces deux provinces, et ce n'est que de nos jours qu'elle a été finalement résolue, en faisant du quartier de la Guillotière un faubourg de Lyon.

Ce fut en 1456 que Charles VII, à la suite de la mauvaise conduite du Dauphin, qui devint ensuite Louis XI, surnommé *le dissimulé*, se vit forcé de mettre la main sur le Dauphiné et de l'adjoindre à la France. Il paraît que cette adjonction déplut beaucoup aux Dauphinois, et ce qui le prouve, c'est le fait suivant : Le mandement de Béchevelin avait été réuni à l'administration lyonnaise, au grand déplaisir de ses habitants, et l'on devait s'attendre à quelques manifestations hostiles à cet acte gouvernemental. En effet, on lit dans le procès-verbal de Louis Tindo (1) que, le 17 septembre 1478,

---

(1) « Pièces du procès jugé au Conseil d'Etat du roy, en faveur du « présidial de Lyon contre le Parlement de Grenoble, pour la juridiction « de la Guillotière et du mandement de Béchevelin, avec l'arrêt contradictoire du 9 mars 1701. Lyon 1702. »

Ces pièces ont fourni une partie des documents qui m'ont aidé à faire l'histoire du mandement de Béchevelin. Elles se composent de quatre articles principaux : « 1° Mémoire qui explique les raisons sur lesquelles « le présidial de Lyon a établi son droit et sa possession. 2° *Factum* pour « le procureur de Lyon au Parlement de Grenoble contre les officiers du « *présidial* de Lyon — tribunal établi pour juger par appel. — 3° Procès-verbal de Louis Tindo, commissaire du roy pour la juridiction de « la Guillotière et mandement de Béchevelin. 4° Extrait des registres du « roy. » Un plan annexé à ces pièces indique les lieux sur lesquels s'étendait le susdit mandement, avec les limites qui le séparaient du Dauphiné. Ce plan est ainsi intitulé : « Carte de la Guillotière et du mandement de Béchevelin, dont la juridiction est conservée au présidial de « Lyon. Bouchet fecit, 1702. » Dans ce plan, la paroisse de Villeurbanne et celle de Vaux ne font pas partie du mandement.

D'après Cochard (*Promenades aux environs de Lyon*), les dauphins avaient un château à Vaux. Guigues de Rossillon en était le châtelain à l'époque du transport du Dauphiné à la couronne de France.